

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 14 mars à 10h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, procuration à Alexis Manac'h

Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart

Convocation: 1 mars 2013

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

Objet : Rythmes scolaires

Lors de sa réunion du 2 février 2013, le Conseil avait notamment demandé au maire « *de continuer et d'amplifier ses contacts avec l'ensemble des parties prenantes (autres municipalités du RPI, communauté de communes, CLSH, corps enseignant, parents d'élèves, académie, etc.) ; de signifier au Président du Conseil général la possibilité que dans le cadre du RPI la Commune de Brennilis décide pour ce qui la concerne du report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires; d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil, pour décision, la question des rythmes scolaires (date d'application de la réforme).* »

Des réunions de concertation ont eu lieu avec l'équipe enseignante du RPI Brennilis-La Feuillée-Loqueffret, le Conseil du RPI où figurent les parents d'élèves, les deux autres municipalités parties prenantes du RPI, les autres communes de la CCYE et l'équipe dirigeante du CLSH dans le cadre d'une réunion de la Commission communautaire Vie des habitants.

Dans toutes ces instances, le constat unanime a été fait que les conditions n'étaient pas remplies pour garantir, dans les délais impartis par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, une mise en place d'activités périscolaires de qualité à la rentrée 2013.

Lors du Conseil du RPI, tenu le 18 février 2013 à l'école de La Feuillée, il a été constaté que « *Les trois municipalités préfèrent reporter la mise en place de la réforme à la rentrée 2014. En effet, elles considèrent que de nombreuses décisions restent à prendre, à commencer par celles ayant trait à la compétence communautaire en matière d'activités périscolaires - sans parler du coût du dispositif, qui peut être de plusieurs centaines d'euros par élève, et de la mobilisation des ressources humaines nécessaires. L'ensemble du conseil a été en accord avec cette décision, tout en soulignant que le RPI devait se préparer dès à présent. Trois groupes de travail seront donc constitués sous la responsabilité des membres correspondants du Conseil du RPI, rassemblant respectivement les parents, les enseignants et les élus, pour étudier les aspects les plus spécifiques à leur groupe de la mise en place de la réforme (sans que cela soit limitatif). Une première mise en commun des réflexions se fera à l'occasion du Conseil du RPI de juin 2013. Ceux qui veulent participer à cette réflexion peuvent se rapprocher dès à présent des délégués des parents d'élèves de leur commune.* » Les animateurs attachés au CLSH constitueront un 4^{ème} Groupe de travail (commission Vie des Habitants, réunion du 21 février 2013).

Par lettre du 3 mars 2013, le Président du Conseil général a communiqué au maire de Brennilis son *nihil obstat* à la demande de report d'application envisagée par la municipalité.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'exprimant à l'unanimité :

- décide de reporter à la rentrée scolaire 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires et demande au maire d'en informer les autorités compétentes ;
- note en s'en félicitant la volonté de travailler ensemble sur la mise en place d'activités périscolaires de qualité affichée par les différentes composantes du Conseil du RPI et le personnel du CLSH ;
- demande à être régulièrement informé des évolutions en la matière, y compris dans le cadre communautaire.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT